

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
SUR UN OUVRAGE TRANSVERSAL
SUR LE TRONCON AVAL DE LA RIVIERE BRAGUE

CAS DU SEUIL N°3 : PONT DE BIOT

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Situation détaillée

Echelle 1/250

réf / 15.087-DCE-A02

92, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tel : 04.78.14.06.06
Fax : 04.78.14.06.07
E-Mail : biotec@biotec.fr



CONTROLE : N.Debiais	FORMAT : 1470 x 365
RELEVÉ	DESSINE
MODIFIE	
N. Debiais/ nov. 15	B.Greenland / janv. 16
A. Hamm/ nov. 15	B.Greenland / mai 16
S. Michel/ nov. 15	

LEGENDE

ETAT EXISTANT

- Lit vif de la Brague, à préserver.
- Radier naturel existant, à maintenir.
- Banc graveleux existant, à maintenir.
- Talus/surface enherbée, à maintenir.
- Berge contaminée par des massifs d'espèces indésirables (Canne de Provence), à maintenir dans le cadre de la présente opération.
- Mur d'enrochement, à conserver.
- Mur maçonné ou mur béton, à conserver.
- Glissière de sécurité, à maintenir.

AMENAGEMENTS

Travaux préliminaires

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages et piquetage, marquage des travaux forestiers.
- Déviation provisoire des eaux.
- Démontage et évacuation d'ouvrages obsolètes (ancien coffrage de canalisation, murs riverains dégradés, etc.).
- Mise en défends des surfaces à isoler (présence de consoude bulbeuse).

Travaux forestiers

- Débroussaillage/fauchage des emprises de travaux.
- PL A Ø50 : Platanes de diamètre ±50 cm, à conserver.
- PL A Ø30 : Abattage et dessouchage d'un platane de diamètre ±30 cm.

Travaux de terrassement et génie civil

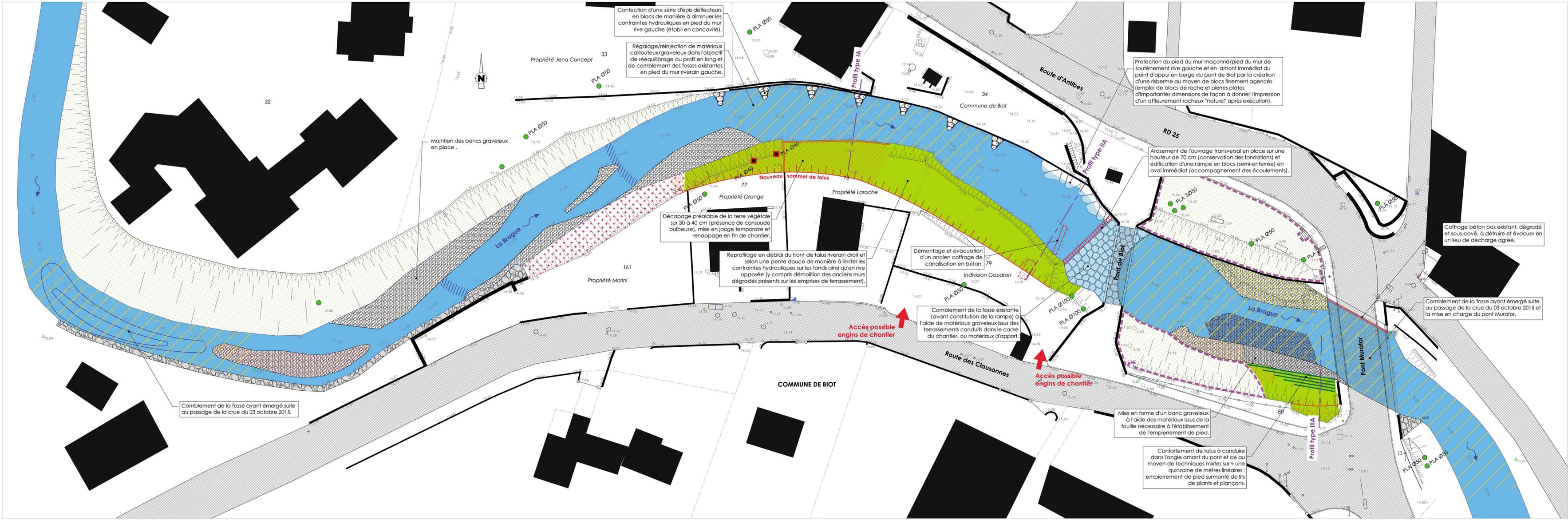
- Arasement du toit d'un atterrissement à ± 15 cm au dessus du niveau d'étiage de la Brague et stockage temporaire des produits obtenus avant réemploi sur site.
- Arasement complet d'un banc de matériaux graveleux et stockage temporaire des produits obtenus avant réemploi sur site.
- Décapage préalable de la terre végétale sur 30 à 40 cm (présence de consoude bulbeuse), mise en jauge temporaire et renappage en fin de chantier.
- Réinjection/régalage de matériaux graveleux (Ø10-30 cm) et caillouteux (Ø30-40 cm) issus du site ou/et d'apport à des fins de rééquilibrage du profil en long.
- Epis en blocs Ø 50-70 cm (300-700 kg), à édifier.
- Pose de blocs et pierres plates de nature géologique et dimensions adaptées (1 à 1,5 m²) en pied d'ouvrage à "défendre" (cf. profil type IA, doc. n°15.087-DCE-A04).
- Arasement du seuil du Pont de Biot sur une hauteur de 70 cm, y compris conservation des fondations, puis concassage des matériaux obtenus et ré-injection au sein du lit de la Brague.
- Mise en oeuvre d'une rampe en blocs (semi-enterrée) en aval immédiat de l'ouvrage transversal arasé.

Travaux de restauration de la berge

- Reprofilage par déblai et selon un profil de pente $\leq 3H/1V$ du talus riverain droit de la Brague en amont immédiat du seuil du Pont de Biot (y compris mise en dépôt temporaire des matériaux obtenus avant réemploi dans le cadre du chantier - cf. profil type IA, doc. n°15.087-DCE-A04).
- Confection d'un empierement de pied de berge surmonté de lits de plants et plançons renforcés au moyen de treillis tissés biodégradables de coco (liste de plantes n°1) à des fins de confortement de talus dans l'angle amont du Pont Murator.
- Ensemencement des surfaces travaillées au moyen d'un mélange grainier adapté (mélange grainier n°1).
- Mise en place d'une glissière bois en recul du nouveau sommet de berge - [Hors marché].

Travaux de garantie et de suivi des aménagements (1 saison végétative)

- Contrôle et surveillance des ouvrages.
- Fauchage et arasage nécessaires au développement des végétaux.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.



Coffrage béton bas existant, dégradé et sous-cavé, à détruire et évacuer en un lieu de décharge agréé.

Comblement de la fosse ayant émergé suite au passage de la crue du 03 octobre 2015 et la mise en charge du pont Murator.

Protection du pied du mur maçonné/pied du mur de soutènement rive gauche et en amont immédiat du point d'appui en berge du pont de Biot par la création d'une ribeime au moyen de blocs finement agencés (emploi de blocs de roche et pierres plates d'importantes dimensions de façon à donner l'impression d'un affleurement rocheux "naturel" après exécution).

Arasement de l'ouvrage transversal en place sur une hauteur de 70 cm (conservation des fondations) et édification d'une rampe en blocs (semi-enterrée) en aval immédiat (accompagnement des écoulements).

Comblement de la fosse existante (avant constitution de la rampe) à l'aide de matériaux graveleux issus des terrassements conduits dans le cadre du chantier, ou matériaux d'apport.

Reprofilage en déblai du front de talus riverain droit et selon une pente douce de manière à limiter les contraintes hydrauliques sur les fonds ainsi qu'en rive opposée (y compris démolition des anciens murs dégradés présents sur les emprises de terrassement).

Décapage préalable de la terre végétale sur 30 à 40 cm (présence de consoude bulbeuse), mise en jauge temporaire et renappage en fin de chantier.

Confection d'une série d'épis déflecteurs en blocs de manière à diminuer les contraintes hydrauliques en pied du mur rive gauche (étabi en concavité).

Régalage/réinjection de matériaux caillouteux/graveleux dans l'objectif de rééquilibrage du profil en long et de comblement des fosses existantes en pied du mur riverain gauche.

Confortement de talus à conduire dans l'angle amont du pont et ce au moyen de techniques mixtes sur = une quinzaine de mètres linéaires : empierement de pied surmonté de lits de plants et plançons.

Comblement de la fosse ayant émergé suite au passage de la crue du 03 octobre 2015.

Maintien des bancs graveleux en place.